



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023/2024



Eric THIROUIN
PRÉSIDENT DE L'AGPB

Cette année a été marquée par une mobilisation exceptionnelle des agriculteurs, toutes productions confondues. Le slogan « on marche sur la tête » a symbolisé le ras-le-bol que nous partageons tous, qui n’a cessé de monter depuis des années et qui a fini par déborder dans un grand mouvement de mobilisation visant à rappeler avec force nos exigences pour la dignité, le revenu et les conditions d’exercice de nos métiers. L’AGPB s’est très fortement mobilisée pour défendre les intérêts des céréaliers de France, en portant des propositions concrètes dans les négociations avec les pouvoirs publics. Et nous avons obtenu des résultats. Je voudrais l’illustrer avec deux exemples : au niveau européen, les règles environnementales (les BCAE) ont été réformées, avec notamment l’abandon des obligations de jachères ; au niveau national, nous avons empêché l’augmentation de la fiscalité sur le carburant et nous avons obtenu des mesures fiscales, notamment l’augmentation du plafond de la dotation pour épargne de précaution et du plafond d’exonération des plus-values, ainsi qu’un rehaussement de l’exonération partielle de la TFNB.

Mais nous devons rester mobilisés jusqu’à ce que tous les engagements du gouvernement se traduisent par des résultats concrets. Le Premier ministre a annoncé 67 mesures qui doivent se traduire jusque dans les cours de ferme. C’est tout particulièrement le cas pour ce qui concerne la protection des cultures : la nouvelle stratégie Ecophyto dévoilée en mai 2024 a été complètement réécrite par rapport à la première version, qui était inacceptable ; cette nouvelle stratégie comporte des inflexions notables en intégrant le principe « pas d’interdiction sans solution ». Mais il faut des solutions techniquement et économiquement viables. Et il y a urgence, notamment pour le désherbage. Le changement de cap opéré par le gouvernement démontre que les réalités du terrain que nous défendons sans relâche depuis des mois auprès des pouvoirs publics, commencent enfin à être prises en compte. Notre but, c’est d’obtenir un véritable « changement de logiciel » en retrouvant un équilibre entre la compétitivité et la durabilité, entre les objectifs de « produire plus » et « produire mieux » qui sont au cœur de l’action de l’AGPB depuis bientôt cent ans. Au-delà de la mise en œuvre concrète de toutes les annonces du gouvernement, il y a **deux enjeux clés devant nous**.

Le premier enjeu clé, c’est la compétitivité, qui doit être intégrée comme un préalable essentiel à la réussite des transitions : sans compétitivité, pas de durabilité pour les agriculteurs ! C’est l’état d’esprit qui doit guider toutes les futures orientations politiques tant au niveau national qu’européen. Aujourd’hui nous en sommes encore loin et il faut que chacun prenne ses responsabilités. Les élections européennes de juin 2024 et l’installation d’une nouvelle Commission seront des rendez-vous politiques importants pour l’agriculture.

Le deuxième enjeu clé, c’est la prise en compte des nouvelles règles du jeu du commerce international des céréales pour promouvoir nos exportations, dans un contexte où la Russie utilise le blé comme une véritable arme alimentaire. J’ai eu l’occasion d’alerter directement le Président de la République sur ce sujet. La culture du blé et de l’ensemble des céréales est un atout et une chance pour la France. Il faut renouer avec une politique céréalière ambitieuse !

Les défis auxquels nous devons faire face nous appellent à l’unité et à l’action, sur la base de nos convictions partagées. C’est ensemble que nous continuerons à faire bouger les lignes. Tous les céréaliers de France peuvent compter sur l’AGPB pour mener les combats nécessaires.

EDITO DU PRESIDENT	3
CÉRÉALES & CÉRÉALISERS : ÉLÉMENTS ET CHIFFRES CLÉS	4

UN ENGAGEMENT AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DU TERRAIN

Porter la vision de tous les céréaliers de France	6
Des femmes et des hommes mobilisés sur tous les territoires	7
/ Les relais régionaux	8
/ Une équipe en action	9
Les temps forts de l’année	10
/ Forums céréaliers en régions	10
/ Salon des maires	11
/ Salon International de l’Agriculture 2024	11
/ Agricultures en France et en Europe : quelle ambition pour quels équilibres ?	12
/ Rencontres filière semence	12

UNE COMPÉTITIVITÉ FRAGILISÉE

UNE CAMPAGNE SINGULIÈRE ET EPROUVANTE	16
Chiffres clés par espèces	16
L’inquiétante réalité de l’effet ciseaux	17
LES ENGRAIS : TOUJOURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES CÉRÉALISERS	19
EXPORT : UN CHANGEMENT DE PARADIGME QUI BOULEVERSE LES MARCHÉS	21
/ Une campagne pour la récolte 2023 marquée par la guerre en Ukraine	21
/ Participation au Paris Grain Conférence d’Argus et Agritel	23
LE BIO À LA PEINE	23

EN FRANCE ET EUROPE : UNE MOBILISATION POUR TOUS LES CÉRÉALISERS

VERS UN CHANGEMENT DE LOGICIEL ?	26
EN EUROPE	26
/ Règlement SUR	27
/ Restauration de la Nature : des avancées notables mais remises à plus tard	28
/ Simplification de la PAC : le retour du bon sens	28
/ Réhomologation du Glyphosate en Europe	29
/ Certification Carbone	29
/ Les Nouvelles Techniques Génomiques	30

EN FRANCE	30
/ Ecophyto 2030 : des avancées louables Mais des problèmes de fond qui demeurent	30
/ Certification environnementale CE2+ une première année encourageante	32
/ Projet de loi de finance 2024 : des nouveaux leviers pour la compétitivité de nos exploitations	32

ANTICIPER ET SE MOBILISER POUR GARANTIR DES MOYENS DE PRODUCTION DURABLES	33
Pas d’interdictions sans solutions viables !	33
/ Focus : Vers la fin du NODU ?	34
LE PARSADA : MOBILISER LA RECHERCHE D’ALTERNATIVES	34
/ Assurances Multi risque Climatique, an 1 : premier bilan	35
/ Data agricole : quelle protection des données pour les agriculteurs ?	36

RENFORCER LA DIMENSION EUROPÉENNE DE NOS ACTIONS	37
/ Mobilisation des Think Tanks	37
/ Présence à la Commission Européenne :	38
/ Simplification de la PAC :	38
/ Focus Bourse Nuffield	38
/ Intensifier le dialogue avec les parlementaires européens	39

EN FRANCE : ÉCLAIRER ET PARTAGER NOTRE VISION AU LÉGISLATEUR	39
/ Biodiversité	39
/ Contrôles dans les exploitations agricoles	40
/ Règlement NGT	40
/ Commission d’enquête sur les produits phytosanitaires	40
/ PPL Compétitivité de la Ferme France	41

CULTIVER L’AVENIR

Culturibles : une initiative de prospective pour anticiper les enjeux agricoles à venir	44
Une initiative inédite d’évaluation des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité	45
/ Focus biodiversité :	45

Enjeu climatique : relever le défi carbone	46
/ Feuille de route pour la décarbonation des filières grandes cultures : ambition et réalisme	46
/ Label Bas Carbone Grandes cultures : bilan et perspectives	47

L’AGPB engagée pour la durabilité du bioéthanol français avec 2BS	48
Quelle RSE pour les exploitations céréalières ?	48

CÉRÉALES & CÉRÉALISERS : ÉLÉMENTS ET CHIFFRES CLÉS



60,5 Mt
DE CÉRÉALES

Récoltées en 2022

(Source France Agrimer)

10

MILLIONS D'HA

Soit 37 % de la
surface agricole utile

(Source : d'après ASP)



4^{ÈME}

**EXPORTATEUR
MONDIAL**

de blé



1^{ER}

**EXPORTATEUR
EUROPÉEN**

de blé

390 000

**EXPLOITATIONS
AGRICOLLES**



EN 2020 DONT 112 000 SPÉCIALISÉES EN
GRANDES CULTURES

(source Agreste)



**7,1 MILLIARDS
D'EUROS**

D'excédent commercial céréaliier soit la
deuxième place dans la balance commerciale
agroalimentaire*.

**400 000 KM
DE BANDES ENHERBÉES**

pour préserver la qualité des eaux et de la
biodiversité (soit la distance de la terre à la lune)



47%

**DE RÉDUCTION
DES QUANTITÉS
DE PRODUITS
PHYTOSANITAIRES
(QSA) UTILISÉES DEPUIS
2000**



Source : Agreste - ASP

1

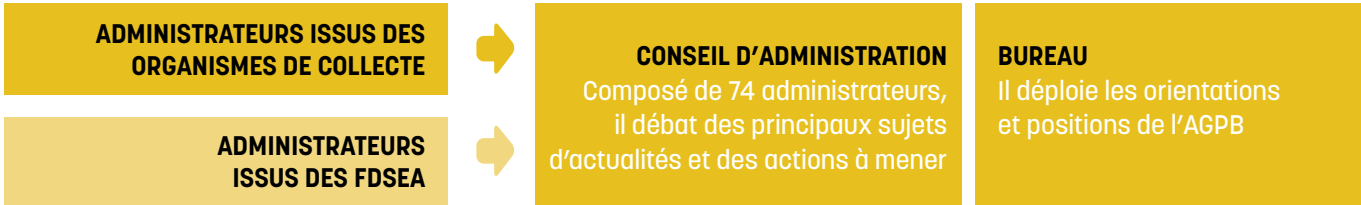
**UN ENGAGEMENT
AU PLUS PRÈS
DES RÉALITÉS
DU TERRAIN**

PORTER LA VISION DE TOUS LES CÉRÉALIERS DE FRANCE

Depuis près d'un siècle, les céréaliers de France rassemblés au sein de l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB) ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux.

Forte d'un ancrage au plus près des réalités du terrain, l'AGPB agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...). Elle se mobilise au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières et accompagner les céréaliers dans des transitions réellement durables.

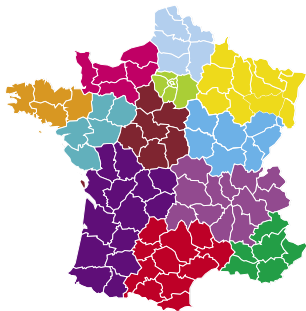
Les sujets travaillés par l'AGPB sont débattus et arbitrés au sein du Bureau et du Conseil d'administration, avec l'appui des commissions et des groupes de travail ou comités organisés toute l'année.



L'AGPB organise son travail quotidien au travers de plusieurs commissions et groupes de travail :

	PILOTE PROFESSIONNEL
GROUPE PROSPECTIVES	Philippe HEUSELE
COMMISSION ENVIRONNEMENT	Benoît PIETREMENT &
COMMISSION COMMUNICATION	Luc VERMERSCH
COMMISSION ECONOMIE DE L'EXPLOITATION	François JACQUES
COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL	Cédric BENOIST
COMMISSION SEMENCES	François JACQUES
COMMISSION BLÉ DUR	Didier JEANNET
COMMISSION ORGES DE BRASSERIE	Philippe DUBIEF
COMITÉ BIO	Franck BLUTEAU
BUREAU COMMUN DES PAILLES ET FOURRAGES	Jean-Guillaume HANNEQUIN
CARBONE ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE	Olivier DAUGER
CULTURIBLES	Philippe DUBIEF
GROUPE ZONES INTERMÉDIAIRES	Cédric BENOIST
GROUPE SORGHO	David VINCENT

DES FEMMES ET DES HOMMES MOBILISÉS SUR TOUS LES TERRITOIRES



Administrée par plus de 70 agricultrices et agriculteurs élus de toutes les régions de France, l'AGPB combine une double approche économique et syndicale. Les administrateurs de l'AGPB sont engagés au quotidien au sein des structures et organisations syndicales ou économiques de l'écosystème agricole. Cette implication de tous les instants au sein de ces différentes entités, renforce et enrichit la vision portée par les céréaliers français.

Le conseil d'administration 2023 :

DUPRE Jean-Hugues DESGOUTTE Pierre VILLIER Frédéric	03 03 69	AUVERGNE RHÔNE-ALPES	DAUGER Olivier VASSANT Charlotte BRICOUT Jean-Yves BOLLENGIER Denis LETERME-CARPENTIER Emmanuelle BOURGEOIS Thomas DUPONT Thierry GRISON Christophe BUE Laurent LESAFFRE Armel DE VILLENEUVE Jacques VERMERSCH Luc	02 02 02 59 59 60 60 60 62 62 80 80	HAUTS-DE-FRANCE
DE LOISY Jacques DUBIEF-BECHET Philippe LENOIR Didier EMERY Patrick SAILLARD Nicolas COUZON Philippe DEGRYSE Nicolas POUILLOT Franck	21 21 21 39 58 71 89 89	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	ROCHFORD Dany BROHAN Guenael	22 56	BRETAGNE
BOUVAT-MARTIN Bruno JAMET Denis BARRET François DUTEILLEUR Dorian THIROUIN Eric GUERIN Vincent MALOU Claude ROBIN Jean-Claude LOISEAU Jean-François VERNON Patrick BENOIST Cédric DELATTRE Flavie FERRIERE Benoît GOND Frédéric ROUSSEAU Dominique	18 18 28 28 28 36 36 37 41 41 45 45 45 45 72	CENTRE VAL-DE-LOIRE	FROT Frédéric HEUSELE Philippe MILARD Cyrille GREFFIN Damien	77 77 77 91	ILE-DE-FRANCE
FOSSEPREZ Damien FLOGNY Jean-Pierre VIEILLART Emmanuel PIETREMENT Benoît ADAM Patrick BOYNARD Alain JACQUES François HANNEQUIN Jean-Guillaume AUBURTIN Hervé FISCHER Laurent DIETSCHY Laurent	08 10 10 51 51 51 54 55 57 67 68	GRAND EST	BOURSIQUOT Frédéric RENAUDEAU Jean-Marc THIROUIN Pierre-Yves	17 79 86	NOUVELLE AQUITAINE
			DE LESQUEN Geoffroy CHARPENTIER Jérôme PREVOST Stéphane LEGENDRE Samuel DECLERCQ Antoine	14 27 27 61 76	NORMANDIE
			JEANNET Didier LAMASSE Jean-François TRAN VAN Axel GERBER Daniel CARDONA Christian	11 31 31 31 32	OCCITANIE
			DE SAMBUCY Nicolas MAZEL Bertrand	13 13	PACA
			BLET Christian DUHAMEL Olivier ROUSSEAU Dominique BLUTEAU Franck PORCHER Hugues	49 53 72 85 85	PAYS DE LA LOIRE



Les relais régionaux

Dans un contexte de montée en puissance de l'échelon régional sur les politiques agricoles et environnementales, l'AGPB souhaite mieux investir cet échelon stratégique, en expertisant davantage les rouages régionaux et les politiques menées en matière agricole et en faisant croissant son action au niveau territorial.

C'est pourquoi, l'AGPB a identifié au sein de son conseil d'administration, des relais pour construire des liens privilégiés auprès des exécutifs régionaux ou encore des parlementaires du territoire.

Les « relais régionaux » ont vocation à se réunir au sein d'un groupe de coordination, destiné à les accompagner et échanger sur les actions à mener.

Une équipe en action

Forte de son ancrage au plus près des réalités du terrain, l'AGPB s'appuie sur une équipe de collaborateurs motivés et experts des secteurs de l'économie, de l'agronomie, de l'environnement, de l'action syndicale, des politiques publiques nationales, européennes, internationales et de la communication.

En 2023, nous avons accueilli Francky DUCHATEAU qui succède à Martine JULLIEN au poste de Responsable Economie et Prospective suivi par Sylvain LHERMITTE, qui prend le relais de Nicolas FERENCZI au poste de Responsable Europe et Filières et enfin, Thibaut PERINET, nouveau Responsable Relations Terrain qui reprend le flambeau de Patrice AUGUSTE. Un renouvellement renforcé par l'arrivée d'Aurélie DE PANAFIEU, Assistante de direction générale, et d'Harsha SEEBORUTH au poste d'Assistante Relations Terrain.



Philippe HELLEISEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

phelleisen@agpb.fr
01 44 31 10 01



Thibaut PERINET
RESPONSABLE RELATIONS TERRAIN

tperinet@agpb.fr
01 44 31 10 05



Francky DUCHÂTEAU
RESPONSABLE ECONOMIE ET PROSPECTIVE

fduchateau@agpb.fr
01 44 31 16 15



Sylvain LHERMITTE
RESPONSABLE EUROPE ET FILIÈRE

slhermitte@agpb.fr
01 44 31 10 97



Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

clefebvre@agpb.fr
01 44 31 16 97



Théo BOUCHARDEAU
RESPONSABLE RSE, TRANSITIONS ET CHARGÉ DES PARTICIPATION

tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07



Lauriane CHAMOT
RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES

lchamot@agpb.fr
01 44 31 10 04



Grégoire DE LA ROUSSIÈRE
RESPONSABLE COMMUNICATION

gdelaroussiere@agpb.fr
01 44 31 16 18



Harsha SEEBORUTH
ASSISTANTE RELATIONS TERRAIN

hseeboruth@agpb.fr
01 44 31 10 77



Aurélie DE PANAFIEU
ASSISTANTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

adepanafieu@agpb.fr
01 44 31 16 82

QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



Forums céréaliers en régions régionales

Mobilisés pour défendre tous les céréaliers, les administrateurs de l'AGPB ont à cœur de favoriser le débat et les échanges sur tous les territoires. C'est l'objectif des forums céréaliers en région, qui sont autant d'occasion de partager et décrypter l'actualité céréalière avec l'ensemble des responsables syndicaux et acteurs économiques des régions.

Au cours d'une mobilisation agricole historique, les forums céréaliers régionaux ont été autant d'occasions de revenir sur les avancées obtenues et l'engagement quotidien de l'AGPB : moyens de production, conjoncture, géopolitique et commerce international, gestion des risques... Les Forums régionaux sont également des rendez-vous pour une réflexion collective tournée vers l'avenir : planification écologique, enjeu carbone...

LES GRANDES ÉVOLUTIONS QUI SE PROFILENT POUR LA FILIÈRE CÉRÉALES SONT AINSI PARTAGÉES, DÉBATTUES ET LES RÉFLEXIONS SE NOURRISSENT DES RÉALITÉS DE CHAQUE TERRITOIRE.

Salon des maires

Pour la première fois, l'AGPB participait au Salon des Maires et des Collectivités, un rendez-vous incontournable de la vie institutionnelle et politique avec plus de 10 000 élus locaux et nationaux présents.

Trois jours d'échanges et de débats passionnants pour partager avec les maires et élus des collectivités une évidence forte : agricultures et territoires sont intrinsèquement liés. Les paysages et l'économie de nos régions en témoignent, c'est une réalité à la fois historique et résolument contemporaine. L'occasion de rappeler qu'aujourd'hui en France, les céréales sont cultivées sur près de 18 % du territoire national, génèrent 13 Mds d'€ de valeur ajoutée (2023) et sont à l'origine d'une filière céréalière essentielle pour la vitalité de nos territoires : près de 500 000 emplois et des dizaines de milliers d'entreprises actrices de l'économie et de la vie locale !

Mais au-delà des chiffres, nous avons eu à cœur de rappeler nos contributions concrètes pour : la souveraineté alimentaire, la décarbonation, la production d'énergies renouvelables et de biomatériaux et la protection de la biodiversité.

Des enjeux que l'AGPB a approfondis avec le Ministre Marc Fesneau et de nombreux maires, en soulignant la nécessité de produire plus et de produire mieux pour accompagner une meilleure résilience des territoires face aux défis alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux. Les céréaliers sont des acteurs structurants des territoires et l'AGPB reste engagée au quotidien auprès des décideurs publics locaux sur les questions agricoles.

C'est avec cette même conviction que nous avons également partagé aux élus des territoires nos travaux de prospective «Culturable» à l'occasion d'une conférence dédiée : quatre scénarios possibles pour l'agriculture à l'horizon 2030 ont été explorés pour initier des pistes de réflexion et anticiper les politiques territoriales de demain.



Salon International de l'Agriculture 2024



Le Salon International de l'Agriculture permet des moments de rencontre privilégiés. L'édition 2024, très singulière compte tenu de la mobilisation agricole, a permis à l'AGPB de recevoir de nombreuses délégations de parlementaires aussi bien nationaux qu'europeens (commissions, groupes politiques) ainsi que d'organiser de nombreux rendez-vous ; nous avons pu échanger également avec des élus locaux ou leurs représentants (présidents de région, associations d'élus...) ainsi, bien sûr, qu'avec le Gouvernement (notamment, le Premier Ministre, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et sa ministre déléguée, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger).

Dans le contexte de crise agricole, il était important de partager nos préoccupations et formuler des propositions concrètes pour construire une nouvelle politique agricole ambitieuse et pragmatique qui permette d'assurer la compétitivité de nos exploitations.





Agricultures en France et en Europe : quelle ambition pour quels équilibres ?

Autre temps fort : l'événement organisé par l'AGPB et Unigrains sur le thème :
« **Agricultures en France et en Europe : quelle ambition pour quels équilibres ?** »

C'est la question que nous avons exploré le 26 Février au Salon International de l'Agriculture avec plus des 250 participants autour d'Eric Orsenna, Julien Denormandie et Eric Thirouin.

L'Europe « si contradictoire et pourtant si nécessaire » décrite par Julien Denormandie et Erik Orsenna dans leur ouvrage commun, Nourrir sans dévaster, pourrait-être un écho aux préoccupations exprimées lors des récentes mobilisations agricoles sur le vieux continent... Mais c'est aussi un formidable rappel des enjeux de paix et de réussite pour nos agricultures plurielles et complémentaires.

Cette passionnante séquence fût l'occasion de (re) penser l'ambition voulue pour l'agriculture française et européenne, dans un contexte national, régional et international en perte d'équilibre et de repères.

Le débat a posé une question centrale, préalable à toute politique agricole : quelle est la vision de l'agriculture européenne, notamment en matière d'objectif et de protection ? À cette question s'ajoute une nécessité de cohérence et d'accorder à l'alimentation - et à ceux qui la produisent, leur juste valeur.

Les défis géopolitiques, alimentaires ou encore démographiques convergent vers la nécessité de faire confiance aux agriculteurs pour produire une 95 le goût d'entreprendre en agriculture. Il en va d'un destin commun pour la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe, mais également de la valeur nourricière de l'agriculture et de sa raison d'être.

Rencontres filère semence

Le jeudi 8 février 2024 à la Cité Internationale Universitaire de Paris, SEMAE et l'AGPB ont renouvelé la co-organisation d'un colloque commun le jeudi 8 février 2024 à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Rendez-vous essentiel pour les acteurs de la filière Semences de céréales à paille et protéagineux, cette rencontre ne proposait pas moins de trois tables rondes pour échanger et approfondir les préoccupations actuelles de la filière.

Les premiers échanges, consacrés au financement de l'innovation variétale, ont permis à Arvalis de présenter une synthèse des progrès accomplis par la génétique sur les céréales à paille (blé tendre) au cours de 20 dernières années, et cela grâce aux financements apportés par la filière (CRIV notamment) à la création variétale.

C'est la **décarbonation** qui fût au cœur des échanges de la **seconde table ronde** : « **Comment décarboner la filière semences ?** ». Les intervenants, issus de la coopération agricole ou de l'industrie agroalimentaire, ont ainsi partagé les pistes et initiatives qu'ils développent pour répondre à cet enjeu : méthanisation, agrivoltaïsme mais aussi l'identification des leviers sur lesquels peuvent agir les entreprises.



Comment
décarboner
la filière
semences ?

Le dernier échange, portait sur une préoccupation actuelle majeure rencontrée sur le terrain par les agriculteurs : l'enherbement des parcelles face aux impasses techniques et les solutions potentielles offertes par la sélection variétale pour y faire face.

Le chiffrage l'impact économique de cette problématique mais également celui du financement de la recherche de solutions alternatives ont été au cœur. Les échanges ont rappelé la nécessité d'une approche combinatoire : robotique, rotation, assolements, désherbage mécaniques et chimiques, tout en soulignant que la génétique demeure un levier supplémentaire et majeur que l'on peut espérer à moyen/long terme comme c'est le cas avec l'avènement et le développement des NGT qui intègrent également l'impact du changement climatique.

UNE COMPÉTITIVITÉ FRAGILISÉE

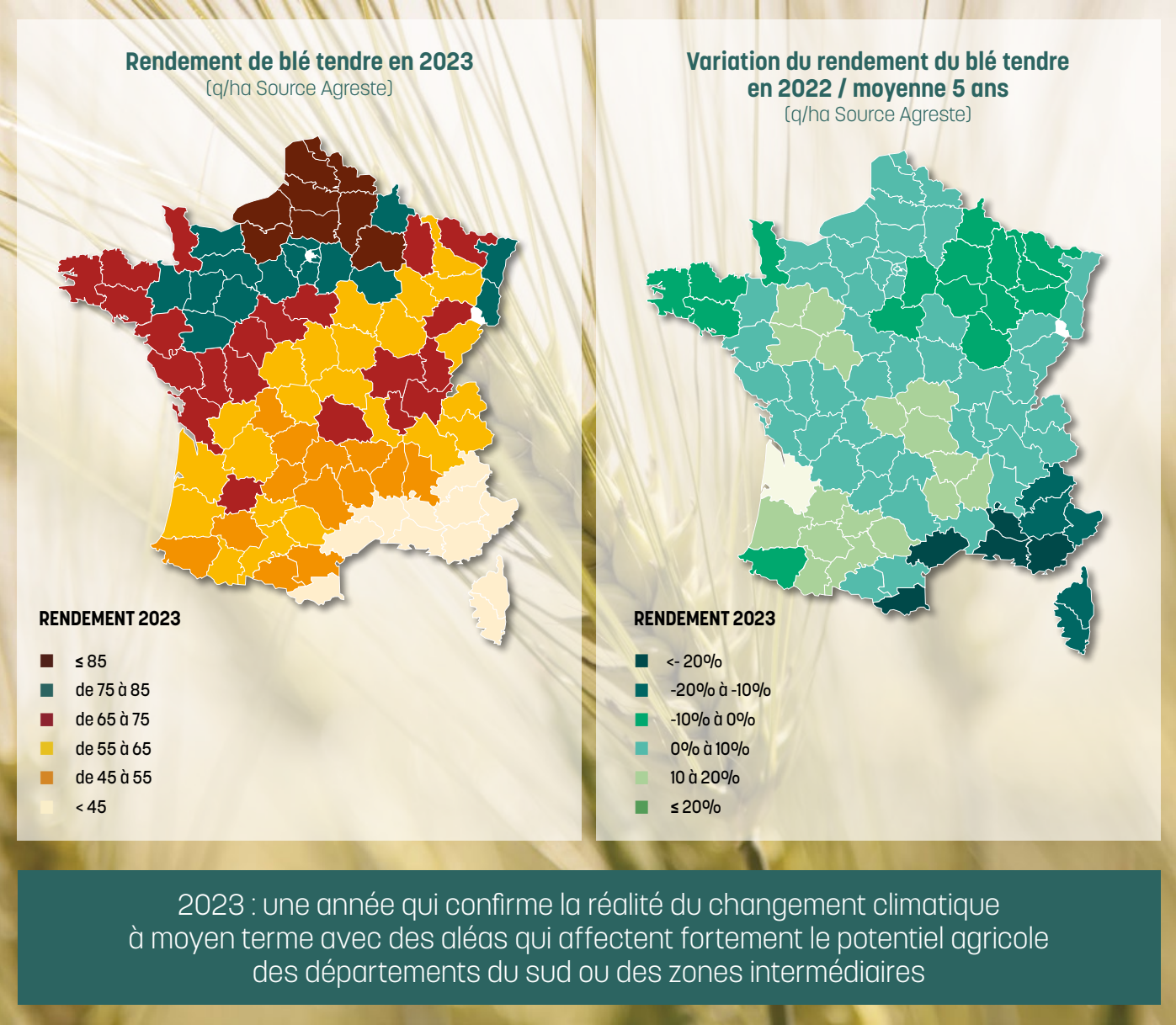
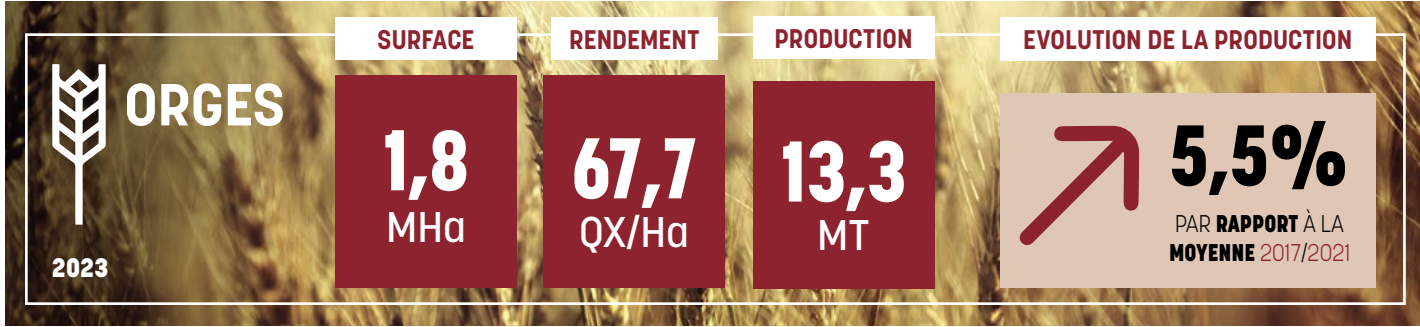
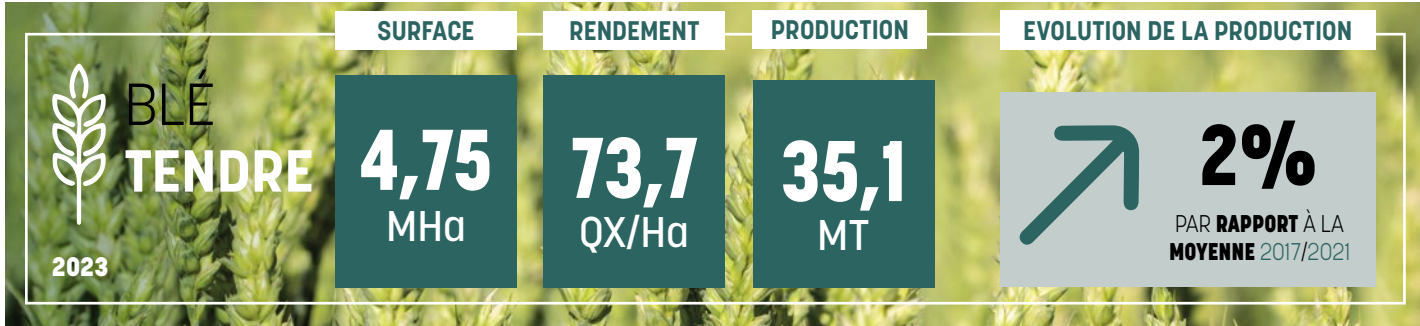
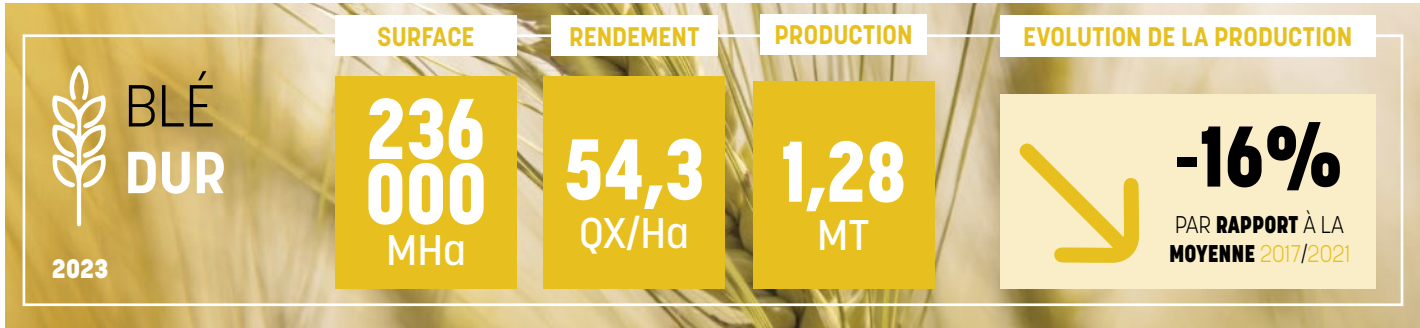
UNE CAMPAGNE SINGULIÈRE ET EPROUVANTE

Si les résultats semblent indiquer une récolte dans la moyenne quinquennale pour le blé tendre, elle révèle un inquiétant décrochage de la production de blé dur. D'un point de vue global, la campagne 2022-2023 fut l'une des plus longues et épuisantes des dernières années. Année après année la réalité du changement climatique se confirme dans la multiplication des épisodes extrêmes.

Les semis se sont globalement déroulés dans de bonnes conditions. C'est en entrée d'hiver qu'eut lieu une première alerte avec un temps extrêmement doux, au-dessus des normales saisonnières, avec pour conséquence des excès de croissance observés dans les cultures. Seconde alerte avec une séquence record de 32 jours consécutifs sans précipitations significatives du 21 janvier au 21 février qui a contribué à un assèchement hivernal exceptionnel des sols superficiels. Une situation contrebalancée par la suite avec un printemps humide et de très nombreuses précipitations (à l'exception du Nord Est).

C'est à la mi-mai que le changement de climat fut le plus brutal : sec, venté et chaud entraînant une sécheresse sans précédent qui s'est durablement installée avec 68 % des nappes d'eau en dessous des normales au mois de juin (météo France / BRGM). Les moissons se sont ensuite étalées sur plus de 3 mois suite à d'incessantes pluies tardives sur l'ensemble du territoire.

Les résultats ont été plus hétérogènes que jamais avec des différences de rendements entre régions (et parfois au sein des mêmes territoires) dont les écarts vont du simple au double.



L'inquiétante réalité de l'effet ciseaux



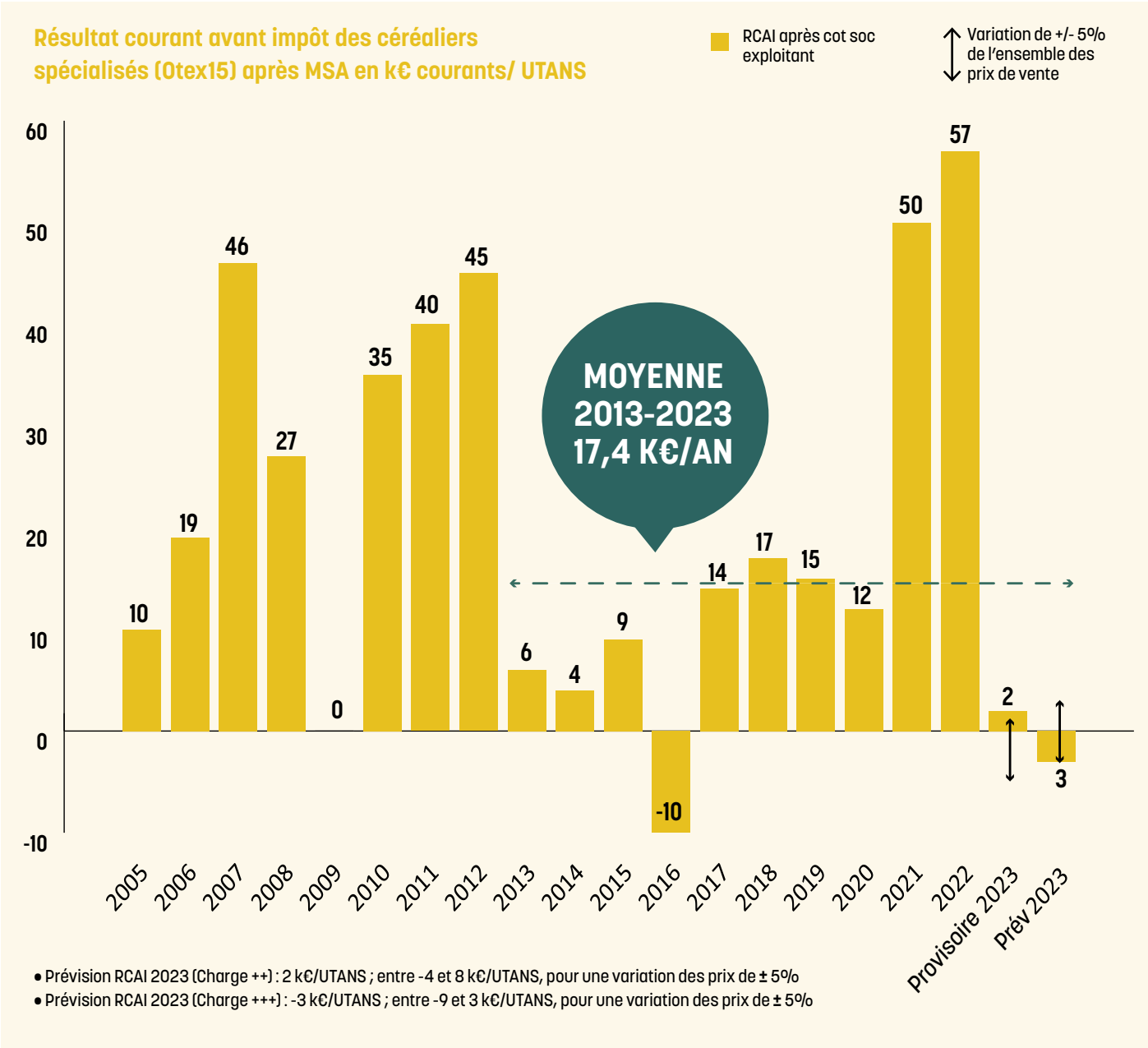
Après une année 2022 globalement positive sur le plan économique, la hausse très importante du coût des intrants, plus spécifiquement celui de l'énergie et celui des engrais conjugués à la chute des prix de vente sortie ferme, laissent présager un effet-ciseaux. Celui-ci s'est bien produit.

Selon l'observatoire Arvalis - Cerfrance, le chiffre d'affaires moyen à l'échelle de l'exploitation a baissé de 23% en 2023 par rapport à 2022 mais reste en légère hausse de 2% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les meilleurs rendements en céréales d'hiver et cultures de printemps viennent compenser une partie de la baisse des prix. Les charges ont été globalement en hausse de 23 à 29% (intrants, mécanisation, cotisations sociales) par rapport à la moyenne 5 ans et de 6 à 9% par rapport à 2022, soit un niveau historique observé sur les vingt dernières années.

Les premières prévisions tendent vers un résultat annuel quasi nul voire négatif par UTANS. Près de 60% des exploitations ont eu un Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) après cotisations sociales par UTANS négatif.

Les récoltes abondantes à l’Est de l’Europe, notamment en Russie, les dérèglements du marché européen liés à l’afflux de céréales en provenance d’Ukraine en Europe et les pressions de la Russie exercées sur les marchés mondiaux, notamment sur les régions Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, ont conduit à une baisse importante des cours depuis le début de l’année 2023. Les tensions politiques et logistiques (en Mer rouge notamment) continuent de perturber les échanges mondiaux.

Ce double phénomène de baisse des cours et de hausse des charges a amplifié l’effet-ciseaux tant redouté qui persiste dans le temps. L’exercice 2024, malgré l’observation d’une baisse des coûts de production au premier semestre (-10% en moyenne, liée notamment à la baisse du coût des engrais), semble se poursuivre sur cette même tendance. La forte hétérogénéité des résultats entre les exploitations reste de mise depuis plusieurs années.



LES ENGRAIS : TOUJOURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES CÉRÉALISERS

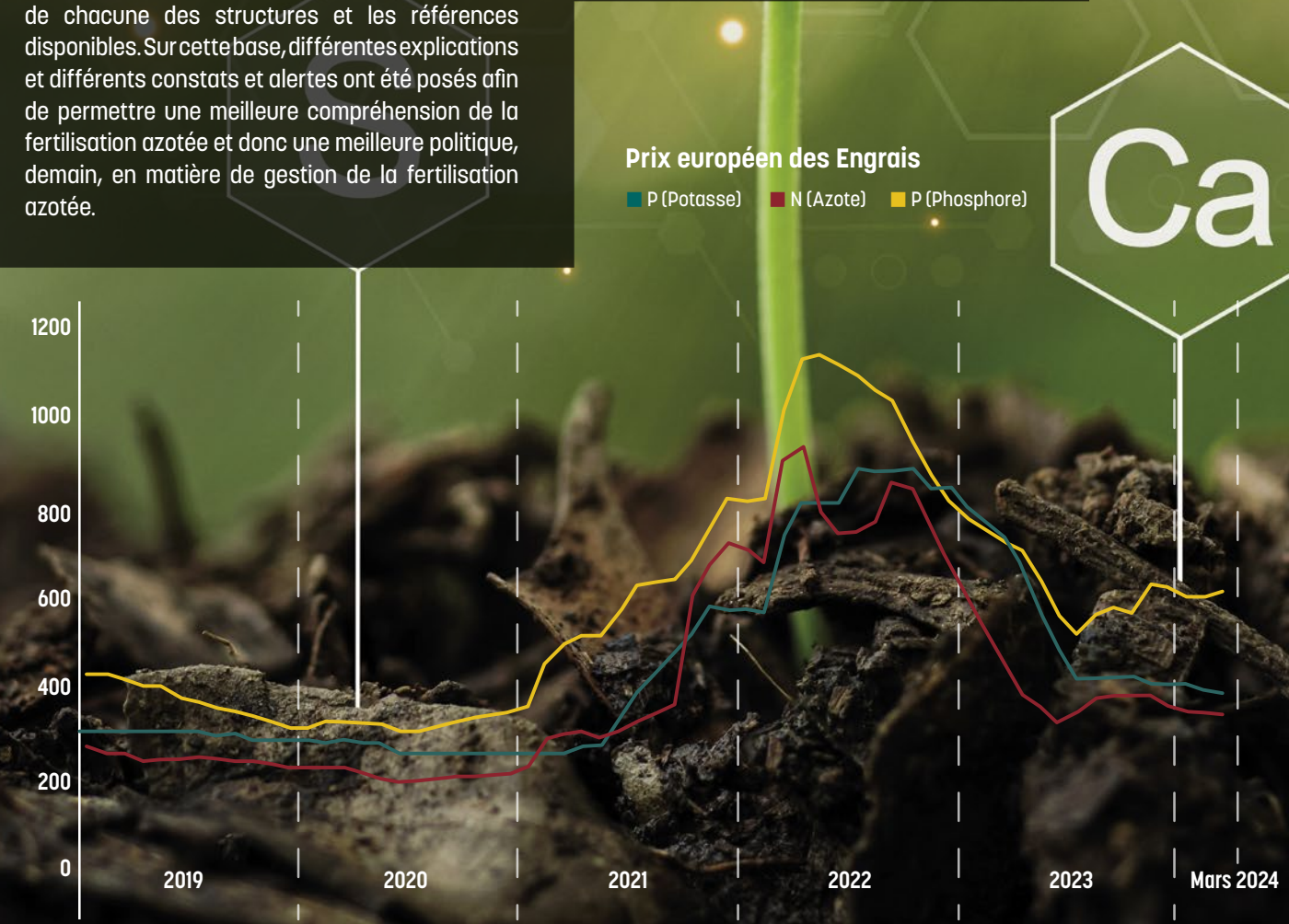


La crise énergétique de 2021 et 2022 a fortement impacté ce secteur, suivi par la guerre en Ukraine, entraînant des perturbations dans la production et les importations d’engrais au sein de l’Union européenne (UE). L’AGPB a été leader sur ce sujet pour le réseau FNSEA et a pris des initiatives pour surmonter les défis persistants.

Partager et expliquer nos problématiques :
L’AGPB a participé à la rédaction d’un Livre Blanc sur les engrais azotés. Ce projet a donné lieu à de multiples réunions et échanges, courant 2023, afin de partager les connaissances et l’expertise de chacune des structures et les références disponibles. Sur cette base, différentes explications et différents constats et alertes ont été posés afin de permettre une meilleure compréhension de la fertilisation azotée et donc une meilleure politique, demain, en matière de gestion de la fertilisation azotée.

Meilleure transparence sur les marchés :
Un aboutissement d’une demande ancienne portée par l’AGPB et relayée par le COPA COGECA. En juillet 2023, l’Union européenne a mis en place l’Observatoire du marché des engrais, un forum d’experts chargé d’analyser et de partager des données sur les tendances du marché des engrais.

Ce groupe vise à améliorer la transparence du marché, ce qui facilitera la prise de décisions pour les agriculteurs. Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l’AGPB, y siège au nom du COPA.



Commerce des engrais

La production d'engrais semble s'être redressée, bien qu'elle reste légèrement inférieure à la moyenne de l'année précédente. Les importations d'engrais azotés demeurent élevées, avec une forte importation d'urée en provenance d'Égypte et de Russie. Pour le phosphate et la potasse, les importations ont varié en fonction des principaux partenaires commerciaux et des fluctuations des prix mondiaux.

Taxe à l'importation :

Malgré nos demandes, les droits antidumping qui avaient été temporairement suspendus ont été réactivés. Une nouvelle échéance aura lieu à l'été 2024 et l'AGPB portera à nouveau la suppression de ces droits.

Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) :

N'ayant pas obtenu l'exclusion des engrais de ce dispositif, la phase d'expérimentation du MACF sur les engrais a débuté en octobre 2023. La Commission Europe de l'AGPB a travaillé sur ce dispositif qui pourrait engendrer un surcoût important pour les engrais, pour proposer des alternatives viables.

Consultation Matière Fertilisante :

En cette période troublée par la guerre en Ukraine, l'AGPB s'est mobilisée sur un projet de réglementation encadrant l'innocuité et l'efficacité des matières fertilisantes et des supports de culture pour demander une approche strictement européenne sans surtransposition et avec une étude d'impact complète, notamment sur les conséquences géostratégiques qui pourraient favoriser la Russie.

Plan de Souveraineté Engrais :

Suite aux annonces de décembre 2022 sur un plan de souveraineté engrais l'AGPB a défendu des capacités de production européennes d'engrais, en visant la décarbonation, mais aussi des accès aux importations à des prix compétitifs.



EXPORT : UN CHANGEMENT DE PARADIGME QUI BOULEVERSE LES MARCHÉS

Une campagne pour la récolte 2023 marquée par la guerre en Ukraine



Depuis le début de la guerre en Ukraine, les céréaliers français ont été progressivement confrontés à un profond changement de paradigme du commerce international. La géopolitique du blé revient au cœur des préoccupations, tant pour la paix alimentaire que pour la compétitivité des exploitations françaises qui y contribuent.

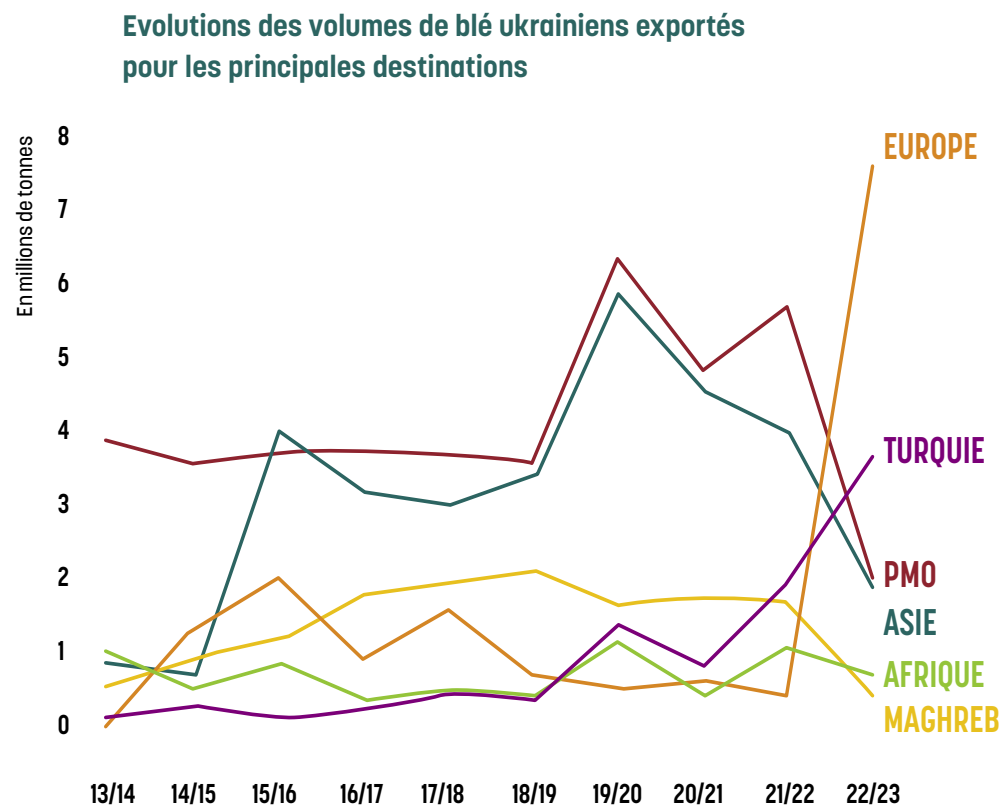
L'interventionnisme russe en Afrique et l'élargissement de l'alliance des BRICS bouleversent les fondamentaux du marché et présagent d'une recomposition du commerce international. Un blé russe, bradé à des fins politiques, a remporté tous les premiers appels d'offres des pays tiers face à un blé français mécaniquement moins compétitif, mais aussi au blé ukrainien, qui a été massivement réorienté sur le marché européen. L'AGPB a lancé des réflexions de long terme pour s'adapter face à ce changement de paradigme économique qui va bien au-delà de la seule guerre en Ukraine.

A plus court terme, l'AGPB a été très active pour tenter protéger les céréaliers français et européens de ces perturbations. Il s'agit de la négociation de la prolongation de l'accord temporaire avec l'Ukraine, qui en juin 2022 a libéralisé l'ensemble des flux agricoles exportés d'Ukraine vers l'UE.

L'AGPB a multiplié les rendez-vous auprès des parlementaires européens, mais aussi auprès des ministres français de l'Agriculture et du Commerce extérieur, et même du Président de la République qui a soutenu nos positions lors du Conseil européen du 22 mars 2024.

Deux ans après le début de la guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine, et dix ans après l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, les organisations agricoles ont soutenu l'Ukraine. Dans le cadre de la révision de l'accord de libéralisation, le leitmotiv de l'AGPB a été « ce n'est pas en affaiblissant l'agriculture française et européenne que nous permettrons un soutien durable à l'Ukraine ».

En réalité, les marchés agricoles de l'UE sont fortement touchés par la libéralisation des échanges avec l'Ukraine. C'est particulièrement le cas pour les céréales et spécifiquement le blé qui a vu ses importations en provenance d'Ukraine être multipliées par 20 depuis 2021 !



Source : Douanes ukrainienne et des différents pays (traitement Intercéréales)

Liste des pays inclus dans chacune des zones observées

EUROPE :

Roumanie, Espagne, Pologne, Italie, Grèce, Hongrie, Slovaquie, Allemagne & Pays-Bas

MAGHREB :

Algérie, Tunisie & Maroc

PMO :

Egypte, Liban, Arabie saoudite, Israël, Libye & Yémen

ASIE :

Indonésie, Vietnam, Sri Lanka, Thaïlande & Bangladesh

AFRIQUE :

Indonésie, Vietnam, Sri Lanka, Thaïlande & Bangladesh



Ces énormes quantités ont un impact sur le marché. Cette situation a pesé sur de nombreux céréaliers qui ne couvrent plus leurs coûts de production. De plus, les interdictions unilatérales mises en place en Slovaquie, en Pologne et en Hongrie minent le marché unique européen et donc l'un des fondements de l'Union européenne.

Malgré ses efforts, l'AGPB n'a pas obtenu l'inclusion du blé et de l'orge dans les clauses de sauvegarde automatique, mais uniquement un suivi renforcé par la Commission européenne des marchés céréaliers. Il faut donc poursuivre les efforts internationaux afin que les flux de marchandises à partir des ports de la mer Noire redeviennent le principal canal d'exportation et retrouvent leurs débouchés traditionnels/historiques, tels que ceux du Moyen-Orient et de l'Afrique, où nous voyons aujourd'hui la Russie accroître sa présence. Ces enjeux doivent être analysés en termes géostratégiques et l'Union européenne ne doit pas laisser ces questions sans réponse.

Enfin, l'AGPB a sollicité l'appui d'une diplomatie économique française active, qui pourrait proposer des outils de garantie export notamment, pour soutenir nos exportations. En effet, les conditions du marché sont difficiles, avec des exports notamment en blé tendre vers l'UE prévus à 6,28 Mt et vers les pays tiers à 10 Mt seulement. Ceci conduirait à des stocks de fin de campagne de 3,75 Mt (+1,2 Mt par rapport à l'an passé), ce qui reflète bien la perception du marché.

FOCUS : Paris Grain Conférence d'Argus Media et Agritel

Rendez-vous clé des leaders du marché mondial des céréales et des oléagineux le Paris Grain Day a rassemblé plus de 150 personnes les 25 et 26 janvier 2024 pour échanger autour des défis et des opportunités liés aux approvisionnements limités dans les principaux pays exportateurs, de l'émergence de nouveaux corridors céréaliers en Ukraine et dans la région de la mer Noire, de l'influence des modèles climatiques sur la production céréalère. L'AGPB a animé un panel sur la sécurité alimentaire et la résilience des exploitations agricole qu'il faut atteindre tout en répondant aux exigences de durabilité. Cela a été l'occasion pour Philippe Heusele, secrétaire général de l'AGPB, d'exposer le contexte de la mobilisation syndicale et des résultats attendus, tout en défendant la compétitivité et la qualité de la production céréalière française.

LE BIO À LA PEINE

Après l'embellie qui avait suivi la crise de la Covid-19 en 2020, les marchés du bio ont été fortement chahutés depuis 2021.

Dans un contexte d'inflation des prix alimentaires persistant, les consommateurs ont réduit leur consommation de produits bio au profit de produits de gamme inférieure, notamment les marques de distributeurs voire ont engagé une déconsommation (baisse de la consommation de produits alimentaires). Les autres labels de qualité (Label Rouge par exemple) ou certifications environnementales (Haute Valeur Environnementale, HVE) ainsi que les marques régionales sont aussi venues concurrencer les produits issus de l'agriculture biologique.

Sur la campagne 2021/2022, la France a pour la première fois équilibré son bilan entre l'offre française de céréales biologiques et ses utilisations intérieures. Elle est passée du statut d'importateur à exportateur de céréales bio, et a commencé à développer ses exportations de grains

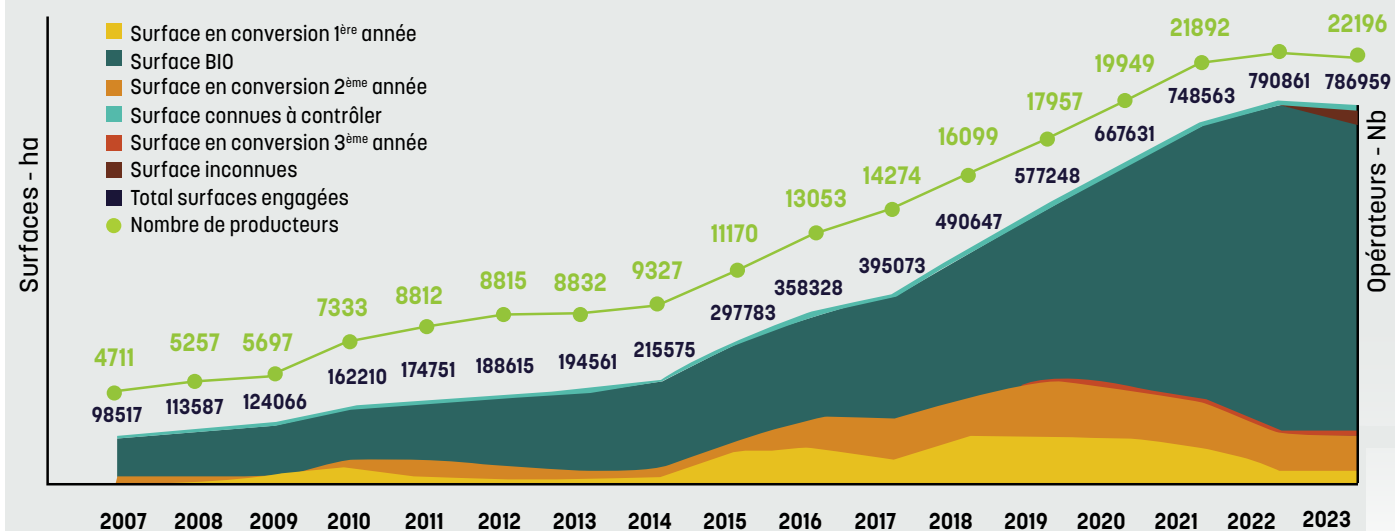
biologiques vers ses voisins nord communautaires. Toutefois, sur les dernières campagnes, les stocks disponibles de céréales bio dans les silos des organismes stockeurs (environ 6 mois de stocks à date) ont fortement augmenté ce qui a entraîné des déclassements (produits bio vendus comme des produits conventionnels) ou des dégagements (produits bio vendus en tant que bio mais à des prix revus à la baisse).

Concernant les producteurs, une stagnation du nombre de producteurs en agriculture biologique est observée depuis 2022, liée pour partie à des départs en retraite mais aussi à des déconversions pour raisons économiques.



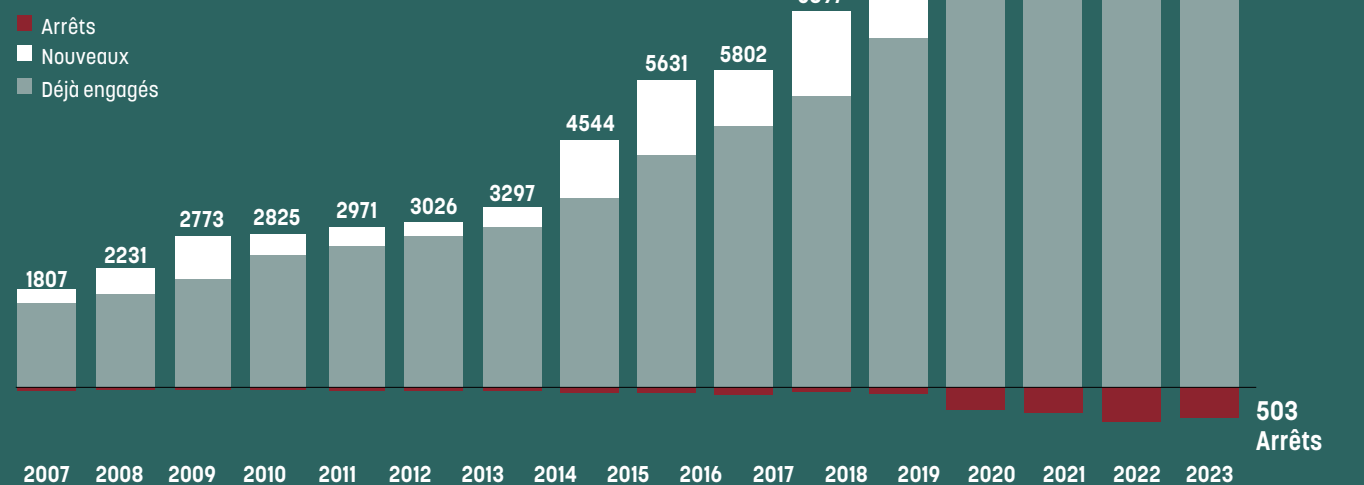
780 000 HA / FIN 2022

x4 en 10 ans et x2 en 5 ans



Environ 10 000 exploitations de «grandes cultures»

un net ralentissement depuis 2 ans



3



EN FRANCE
ET EUROPE :
UNE MOBILISATION
POUR TOUS LES
CÉRÉALIERS

VERS UN CHANGEMENT DE LOGICIEL ?



EN EUROPE

Au niveau européen, parmi les plus de 600 initiatives annoncées par la Commission européenne présidée par Ursula Von Der Leyen, le Green Deal européen arrive en tête en termes de nombre d'initiatives (154), dont la stratégie «de la ferme à la table», avec 27 actions. L'AGPB n'a cessé de dénoncer une approche punitive et descendante, sans étude d'impact globale et basée quasi exclusivement sur des objectifs idéologiques irréalisables.

Alors que les initiatives liées au climat et à l'énergie sont allées de l'avant, les propositions liées à l'environnement concernant les produits phytopharmaceutiques ou la restauration de la nature se sont avérées beaucoup plus controversées, notamment en raison de l'impact perçu sur les agriculteurs de l'UE et les actions d'influence majeures menées par l'AGPB et ses partenaires syndicaux. Au point que plusieurs dirigeants d'États membres (Belgique, France...) ont appelé à une «pause réglementaire» sur la nouvelle réglementation environnementale de l'UE.

Règlement SUR

Le projet de règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR) de juin 2022, qui prévoyait une réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2030 ainsi que leur interdiction dans de nombreuses « zones sensibles » était en phase finale d'adoption au Parlement européen lors des manifestations.

Depuis le début des discussions nous demandions à la fois une étude d'impact sérieuse, la révision des objectifs et leur conditionnement à l'existence de solutions alternatives viables, mais aussi nous agissions sur des points plus techniques, mais majeurs comme la définition d'indicateurs plus pertinents, une facilitation de la mise en marché de produits de biocontrôle et une réelle harmonisation européenne.

Au Parlement européen, si la Commission Agriculture avait adopté une orientation contraignante, mais pragmatique, la Commission environnement avait encore durci le texte initial. Notre mobilisation majeure auprès de tous les députés européens, directe, mais aussi indirecte via les référents régionaux et le gouvernement, un vote historique en séance plénière a vu la proposition être fortement amendée, selon nos orientations, mais ensuite rejetée sous cette forme pour finir par un refus de la poursuite des travaux en Commission environnement. Cette absence de position de Parlement européen a conduit la Commission européenne à retirer sa proposition en vue d'une révision complète pour le prochain mandat.

Les Députés européens ont entendu les recommandations exprimées par la FNSEA et l'AGPB, mais aussi par plusieurs Députés français alertés par nos actions syndicales et discussions directes : adopter tous les amendements réduisant les contraintes, rejeter le texte final et ne pas laisser la Commission environnement diriger les travaux !

Cette victoire a conduit l'AGPB à demander la modification du règlement 1107/2009 pour faciliter l'utilisation des PPP contenant uniquement des substances actives approuvées comme étant à faible risque, les demandes d'extension à des utilisations mineures et l'usage des produits de biocontrôle.

Restauration de la Nature : des avancées notables ... mais remises à plus tard

Le projet de règlement sur la restauration de la nature vise à imposer aux Etats membres de l'UE de mettre en place des mesures de restauration sur 20 % des zones terrestres et marines à 2030 et sur 100 % des zones ayant besoin d'être restaurées à 2050, avec notamment un article 9 centré sur les terres agricoles. L'AGPB avait dénoncé les objectifs en matière d'agriculture qui étaient à la fois irréalistes, injustes, inadaptés à la nécessité de produire plus, non financés et n'avaient pas fait l'objet d'études d'impact.

Ainsi en séance plénière, les Députés européens ont supprimé la référence à la restauration des terres agricoles, contrairement au Conseil qui campait sur une position plus dure. La négociation en fut donc complexe et difficile. Néanmoins, la mobilisation collective au niveau européen à laquelle l'AGPB s'est jointe, avait permis un texte issu du trilogue et validé par le Parlement européen, plus mesuré avec :

Une prise en compte de la sécurité alimentaire pour la mise en œuvre des objectifs de restauration de la nature,

La suppression de l'objectif de 10 % de la surface agricole de l'Union en particularités topographiques à haute diversité,

Une restauration des écosystèmes agricoles basée sur une obligation de moyen et non plus de résultat

Des objectifs de restauration des tourbières drainées revus à la baisse,

Un mécanisme pour suspendre l'application du règlement en cas de conséquences graves sur la production agricole.

Malgré ces avancées obtenues de haute lutte, l'AGPB regrette que le Parlement n'ait pas pleinement respecté son mandat qui supprimait notamment les dispositions spécifiques aux écosystèmes agricoles. En effet l'adoption du texte par les ministres de l'environnement des Vingt-Sept le 25 mars aurait dû être une formalité. Or la Hongrie, qui avait validé le texte a finalement retiré son soutien ne permettant pas au texte d'avoir la majorité qualifiée. A l'heure de la publication de ce rapport, la présidence belge du Conseil a donc reporté l'adoption ...

Simplification de la PAC : le retour du bon sens

La simplification de la PAC et plus particulièrement de la conditionnalité a été un cheval de bataille depuis la négociation sur les règlements de la PAC. En effet, suite aux actions communes de l'AGPB, des autres associations spécialisées en productions végétales, de la FNSEA, du COPA COGECA, des dérogations sur les jachères, plus ou moins bien pensées, étaient obtenues chaque année depuis 2022.

L'AGPB a été fer de lance sur cette question pour permettre aux céréaliers de produire sur l'ensemble de leur surface. Dès cet hiver, une dérogation partielle 2024 a été obtenue, et figure donc dans la déclaration PAC de 2024. Une calculatrice a été mise en ligne, pour faire comprendre ce qui avait été obtenu, et en outil d'aide à la déclaration PAC.

Mais, dans la poursuite des revendications, nos actions auprès de la Commission européenne ont abouti à des propositions désormais plus pérennes de simplification de la PAC. Ainsi plus de marge de manœuvre ont été laissées aux Etats Membres pour la couverture des sols (BCAE6), la rotation (BCAE7) et les mesures biodiversité (BCAE8 -fin d'obligation de la jachère). Suite à la demande portée par l'AGPB auprès du ministre, l'application de la nouvelle BCAE8 a été obtenue dès l'année 2024 et ce sans conséquence pour le maintien de jachères sous le statut de terres arables.

Réhomologation du Glyphosate en Europe

Autre avancée notable à mettre au crédit de l'action syndicale européenne dans laquelle l'AGPB s'est fortement impliquée : la réhomologation du glyphosate. Une issue favorable qui était pourtant à l'origine loin d'être gagnée pour les agriculteurs.

Le glyphosate est une molécule fortement critiquée et sa réhomologation a été réapprouvée après de nombreux rebondissements au niveau européen. La Commission européenne a réapprouvé la substance active glyphosate pour une durée de dix ans à compter du 16/12/23. Elle a intégré plusieurs conditions et restrictions d'utilisation. Notamment, une attention particulière doit être accordée, lors de l'évaluation des risques, à la protection des petits mammifères herbivores, tels que les campagnols, et des végétaux non-cibles, tels que les fleurs sauvages.

En France, le NODU agricole « glyphosate » baisse de 27% en 2022 par rapport à la période 2015-2017, en lien avec les politiques incitatives (crédit d'impôt) et la révision des autorisations de mise sur le marché (AMM) suite à l'évaluation comparative de l'ANSES. L'AGPB a dénoncé les attermolements de la France qui dans sa politique du « en même temps » s'est abstenue au comité permanent du SCOPAFF.

A la demande de l'AGPB, une mission flash sur les conditions d'emploi du glyphosate a été lancée par Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour faire le « bilan de la mise en œuvre des conclusions de l'étude comparative sur le glyphosate ». Nous y avons partagé nos réserves faces aux impasses techniques et agronomiques constatées actuellement sur le terrain.

Glyphosate
en France :
mission flash du
CGAAER

Certification Carbone

Notre mobilisation a permis d'inclure les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans la certification européenne, sur le modèle du Label bas carbone, alors qu'elle était initialement limitée aux absorptions.

Les Nouvelles Techniques Génomiques

Depuis un arrêt prononcé en 2018 par la CJUE, les plantes obtenues grâce aux nouvelles techniques génomiques (NGT) sont considérées comme des OGM. Suite à la demande formulée par les États en 2021, la Commission européenne a présenté le 5 juillet 2023 une proposition pour sortir les NGT de la législation sur les OGM. L'objectif est double : permettre l'innovation dans l'agriculture, en particulier en favorisant les plantes NGT « semblables aux variétés conventionnelles », tout en maintenant un haut niveau de protection de la santé et de l'environnement.

Le 7 février 2024, les eurodéputés réunis en plénière ont adopté la position du Parlement européen sur les NGT avec des modifications importantes portant notamment sur la brevetabilité, l'étiquetage, et la définition des plantes NGT.

Grâce à l'action conjointe des représentants des filières agricoles et alimentaires, réunis au sein du Collectif en faveur de l'innovation variétale, et dont fait partie l'AGPB, plusieurs points ont été modifiés favorablement : une définition reposant sur une approche scientifique, harmonisée au sein de l'Union européenne, une mise en marché des plantes facilitée avec une simple procédure de notification ou encore une traçabilité jusqu'au sac de semence.

Mais il semble difficile de conclure les négociations interinstitutionnelles avant les élections européennes de juin, en raison de difficultés au Conseil, plusieurs délégations refusant de soutenir les propositions élaborées par la présidence belge.

EN FRANCE

Écophyto 2030 : des avancées louables... Mais des problèmes de fond qui demeurent

Les nouvelles orientations de la Stratégie Écophyto 2030, présentées début mai par les ministres Marc Fesneau, Agnès Pannier-Runacher et Christophe Béchu, comportent des premières mesures concrètes pour les céréaliers français. Si celles-ci répondent en partie aux revendications majeures proposées et défendues par l'Association Générale des Producteurs de Blé et autre céréales (AGPB), la compétitivité des céréaliers reste la grande absente de cette nouvelle équation.

Le changement de cap opéré par le gouvernement pour repenser la stratégie Ecophyto 2030 démontre que les réalités du terrain défendues sans relâche par l'AGPB auprès des pouvoirs publics, commencent enfin à être prises en compte, en espérant que les mois à venir confirment ce changement de logique.

Des propositions des céréaliers prises en compte

Les pouvoirs publics intègrent donc pour la première fois dans le plan, la logique « pas d'interdiction sans solution ». L'autre mesure de bon sens, portée de longue date par l'AGPB, figure désormais dans le texte : ne pas concentrer les indicateurs sur les volumes des produits mais sur leur nocivité.

Le HRI-1 européen remplace donc le NODU, un signal encourageant qui pourrait éviter les surtranspositions franco-françaises fragilisant la compétitivité des céréaliers français. Cette mesure est en cohérence avec la réalité agronomique des exploitations et les efforts consentis depuis plus de deux décennies par les agriculteurs : 47% de réduction des produits phytosanitaires en quantité de substance active (QSA) depuis 2000, sans oublier une baisse de 98% sur les produits classés CMR.

L'abandon de la création de nouveaux zonages ainsi que le renoncement à la plateforme Phytosignal, vécue sur le terrain comme un véritable outil de délation et de stigmatisation des agriculteurs, figurent également au rang des avancées notables que nous saluons.

Des questions qui demeurent en suspens

Néanmoins, l'AGPB portera la plus grande attention à la cohérence du pilotage du plan ecophyto 2030 car celui-ci comporte à ce jour, de nombreuses incertitudes à lever pour réellement prendre en compte les facteurs agronomiques et économiques des exploitations.

Si l'AGPB est résolue à prendre ses responsabilités pour faire de ce plan une réussite, rappelons que son succès ne peut pas uniquement reposer sur les filières. Les céréaliers de France attendent donc que chacun prenne ses responsabilités en conscience : notre compétitivité doit être intégrée comme un préalable essentiel à la réussite des transitions. Sans compétitivité, pas de durabilité pour les agriculteurs !

C'est l'état d'esprit qui doit non seulement guider ce plan, mais aussi toutes les futures orientations politiques tant au niveau national qu'europhéen, aujourd'hui nous en sommes encore loin.

Alors que le gouvernement affiche sa volonté de mettre l'innovation au cœur de la transformation agroécologique, l'AGPB rappelle également que les céréaliers sont déjà à l'œuvre depuis des années en collaboration avec les instituts techniques : nous sommes déjà au cœur de la recherche et du développement pour des solutions alternatives réellement efficaces.

Les résultats démontrent aujourd'hui qu'il n'existe, pour l'instant, pas de solution miracle mais plutôt un ensemble de leviers complémentaires à utiliser : la robotique, les produits phytosanitaires de synthèse, les solutions de biocontrôle, l'innovation variétale ... Pour l'AGPB, cette approche combinatoire appelle, là encore, une meilleure compétitivité et des investissements massifs afin que la volonté politique exprimée actuellement avec Ecophyto 2030, se confirme sur le temps long.

Certification environnementale CE2+ : une première année encourageante



Construite et portée par l'AGPB, la FNSEA et l'AGPM en étroite collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la certification environnementale de niveau 2+ (CE2+) ouvre une nouvelle voie d'accès aux écorégimes avec l'objectif d'enclencher une boucle vertueuse et de garantir un accès plus juste à la nouvelle PAC pour des milliers d'agriculteurs.

En 2023, 500 agriculteurs ont ainsi pu atteindre le premier pallier de l'écorégime. Cette voie permet de reconnaître les agriculteurs engagés dans l'agriculture de précision et s'inscrit pleinement dans la démarche Haute Valeur

Environnementale (HVE). La CE2+ est une certification exigeante adaptée aux réalités des exploitations agricoles. Elle reconnaît et valorise enfin les actions quotidiennes des exploitations agricoles en faveur de l'environnement, telles que l'agriculture de précision ou encore le recyclage des déchets.

Pour retrouver toutes les informations sur la certification environnementale, rapprochez-vous des organismes collectifs : coopératives, négoces, chambres d'agricultures, organismes certificateurs homologués...

Projet de loi de finance 2024 : des nouveaux leviers pour la compétitivité de nos exploitations

Tourné vers la planification écologique, ce budget prévoyait initialement la suppression de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR), suppression pour laquelle des mesures compensatoires ont été prévues : hausse de la Dotation pour épargne de précaution de 43 872 euros à 50 000 euros, revalorisation du plafond de recettes du micro-BA de 91 900 euros à 120 000 euros, relèvement des seuils de recettes permettant aux agriculteurs de bénéficier d'une exonération totale ou partielle sur leurs plus-values de cessions professionnelles (exonération totale de 250 000 à 350 000 euros de chiffre d'affaires ; exonération partielle de 350 000 euros à 450 000 euros). L'AGPB avait alors déjà défendu un certain nombre d'amendements qui ont été adoptés. Ainsi, l'amendement visant à pérenniser le dispositif de la DEP arrivant à échéance fin 2025 a été adopté mais n'a malheureusement pas été retenu dans la version finale. Quant à l'amendement que nous avons porté visant à proroger d'un an le crédit d'impôt HVE qui arrivait à échéance au 31 décembre 2023, il a été définitivement adopté !

Le projet de loi de finances pour 2024 prévoyait également une augmentation de la redevance eau ainsi qu'une augmentation de 20% de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) dont doivent s'acquitter les agriculteurs utilisant des produits phytopharmaceutiques. Une pénalisation incompréhensible, à cause notamment d'un manque criant de transparence sur l'affectation et les résultats de cette redevance qui pèse déjà lourd sur les comptes des exploitations agricoles ainsi que nous l'avons dénoncé en alertant toutes les parties prenantes. A l'issue d'une mobilisation intense, l'AGPB a obtenu gain de cause : l'augmentation de la RPD et de la redevance eau ont été supprimées.

Les mobilisations syndicales historiques engagées depuis fin 2023 ont finalement permis de conserver le taux de taxation super réduit du GNR. Mais L'AGPB reste mobilisée car d'autres mesures sont en négociation concernant notamment la transmission des entreprises, la défiscalisation d'une partie de la réintégration de la DEP et l'augmentation du taux d'exonération de la taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

ANTICIPER ET SE MOBILISER POUR GARANTIR DES MOYENS DE PRODUCTION DURABLES



Des
alternatives OUI
des
impasses NON !

Protections des cultures : pas d'interdiction sans solutions viables !

La planification écologique mise en place par le Gouvernement Borne aura marqué l'année 2023-2024 dans de nombreux domaines. En Agriculture, et plus particulièrement en matière de protection des cultures, plusieurs travaux ont été initiés pour anticiper le retrait des molécules. L'AGPB s'est alors fortement mobilisée pour dénoncer une approche par molécules au détriment d'une approche réaliste privilégiant la réflexion usage/cible pour faire face aux enjeux qui se profilent pour nos cultures. Nous défendons l'accès à un panel de solutions combinatoires car de nombreuses impasses sont aujourd'hui bien réelles : maîtrise des adventices, développement de mycotoxines, apparition de résistances...

De nombreux comités ad hoc ont vu le jour, mobilisant les filières, les instituts techniques, l'INRAE, l'ANSES et les ministères concernés afin d'établir des diagnostics qui aboutiront dans un second temps à des propositions de plans d'actions.

Des Comités Inter filières, aux « Comité des solutions » en passant par les Task forces, CUO et CSO, l'AGPB a rappelé et dénoncé les nombreuses distorsions de concurrence entre la France et les autres pays membres de l'Union européenne issues de réglementations purement franco-françaises.

En effet, le mécanisme actuel de mise sur le marché des produits phytosanitaires peut amener l'ANSES à retirer du marché plusieurs produits alors qu'ils sont toujours autorisés par l'EFSA à échelle européenne. Sans oublier les évolutions de conditions d'emploi des produits qui oublient les bonnes pratiques des agriculteurs comme ce fut le cas pour le prosulfocarbe. Sur ces deux sujets, l'AGPB a été force de proposition :

**Appeler la France
à s'aligner sur le
calendrier européen pour
la réhomologation
des molécules.**

**Faire valoir la nécessité de prendre en compte
les bonnes pratiques des céréaliers,
avec notamment pour le cas du prosulfocarbe,
l'utilisation de buses anti-dérives
qui n'avaient initialement pas été prises en compte
par l'évaluation de l'Agence.**

FOCUS : Vers la fin du NODU ?

Les indicateurs sont essentiels dans le suivi des politiques publiques. Pour en mesurer la réussite, l'indicateur doit permettre de calibrer le chemin parcouru. En matière de produits phytosanitaires, le NODU est l'indicateur historique du plan ECOPHYTO élaboré en 2006. Dès son instauration, l'AGPB dénoncé un thermomètre qui ne tenait pas compte des véritables progrès opérés par

les agriculteurs. En effet, mesurer la réussite du plan uniquement sur une réduction des volumes semblait impossible à atteindre car ne correspondant pas à la réalité terrain. Les années ne se ressemblent pas et le NODU ne reflète pas les pratiques des agriculteurs. Ce n'est pas le volume utilisé qui est déterminant mais les conditions d'utilisation qui impactent l'environnement.

La mobilisation de l'AGPB et de ses partenaires a enfin permis de reconsidérer cet indicateur pour retenir l'indicateur européen : le HRI-1 qui prend en compte le risque et la dangerosité des produits.

LE PARSADA : MOBILISER LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES



PARSADA ?

C'est l'acronyme qui désigne le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures. Ce plan a pour objectif de mobiliser la recherche publique et privée sur des actions spécifiques. Doté pour l'année 2024 d'un budget de 146 millions d'euros en AE (autorisation d'engagement) sur le programme 206 de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), le PARSADA vise à :

Chaque plan d'actions développé par les filières (les Tasks Forces) ont permis d'identifier les leviers potentiels pour solutionner les impasses. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé fin 2023, porte uniquement sur ces plans d'actions (vague 1).

Aux côtés des autres instituts techniques en grandes cultures, Arvalis s'est ainsi mobilisé pour répondre avec un ambitieux projet autour de la problématique du désherbage en grandes cultures, principale impasse identifiée à court terme.

Recueillir des propositions d'actions ou de projets dans les domaines de la recherche, du développement et du déploiement, s'inscrivant dans les plans d'actions élaborés dans le cadre du PARSADA ;

Identifier des propositions pour le développement de nouvelles solutions de régulation et de contrôle des bioagresseurs et des adventices dans les cultures végétales.



Assurances Multirisque Climatique, an 1 : premier bilan

L'ANNÉE 2023 A VU LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ET DE L'ASSURANCE MULTIRISQUE CLIMATIQUE (MRC). L'OBJECTIF DE CETTE RÉFORME EST DE SIMPLIFIER LES OUTILS DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES.

L'AGPB, en lien avec les autres associations spécialisées (AS) Grandes cultures et en appui de la FNSEA, se mobilise continuellement pour que cette réforme soit une pleine réussite. La baisse de la franchise à 20% et la hausse du taux de subventionnement à 70% constituent deux critères à fort niveau d'attrait pour les agriculteurs. Les premières données communiquées par les assureurs et les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire fin 2023, en attendant les données définitives, mettent en valeur une forte dynamique positive pour toutes les productions (grandes cultures, prairies, viticulture, arboriculture). Pour ce qui est des grandes cultures, le taux de souscription serait passé de 30,1% à 35,5% minimum, soit une hausse de près de 20%.

La hausse des taux de souscription, conjuguée à la hausse des taux de subvention et à la sinistralité, a entraîné une hausse des dépenses budgétaires au-delà de 500 millions d'euros pour un budget prévisionnel négocié à 680 millions d'euros en 2023. La dynamique actuelle pousse à rester vigilant sur le respect du cadre budgétaire ces deux prochaines années.

Une autre caractéristique de cette réforme a été la mise en place de l'Indemnisation par la Solidarité Nationale (ISN) qui a vocation à couvrir les pertes catastrophiques (au-delà de 50% de perte pour les grandes cultures), qui concernent autant les agriculteurs assurés MRC ou non. En 2024, pour bénéficier de l'ISN, les agriculteurs assurés ont dû désigner un Interlocuteur Agréé (un assureur de leur choix) qui sera leur relais pour assurer le suivi de leurs demandes d'indemnisation éventuelle.

Au regard de la montée grandissante des risques climatiques mais aussi sanitaires, l'AGPB reste mobilisée pour défendre les intérêts des producteurs et poursuivre les réflexions nécessaires pour le développement d'outils de gestion des risques innovants qui permettent de contribuer à la résilience des exploitations de grandes cultures sur le long terme.

Data agricole : quelle protection des données pour les agriculteurs ?

L'agriculture innove et le numérique peut y contribuer fortement. Dans son matériel, ses pratiques, ses usages, l'agriculteur se renouvelle sans cesse pour s'adapter aux aléas, produire mieux, valoriser et commercialiser ses productions. Toutefois, le numérique est aussi porteur de risques liés à la cybersécurité, mais aussi celui de voir des agriculteurs et plus généralement l'agriculture française, devenir captifs d'outils dont les concepteurs auront leur logique propre, distincte de celle des agriculteurs et des attentes des citoyens. Enfin, le consentement à l'utilisation des données issues des exploitations par l'agriculteur et la simplification administrative sont 2 enjeux clés pour l'AGPB.

L'AGPB appuie la FNSEA sur deux initiatives portées par les pouvoirs publics à l'échelon national :



LE NUMÉRIQUE comme levier de simplification selon le principe du « dites-le nous une fois », thématique coordonné par le secrétariat numérique au Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.



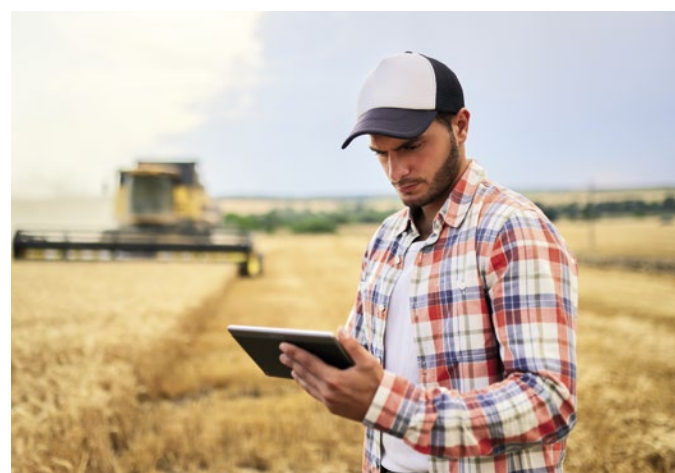
La feuille de route « donnée et numérique pour la planification écologique » pilotée par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE).

Dans le cadre de ces travaux, l'AGPB défend la réalité des exploitations agricoles, qui peuvent aussi bien avoir des assolements en commun, que des parcelles utilisées par 2 exploitations différentes au cours de l'année. Oui à la simplification, en facilitant l'interconnexion de bases de données, mais non aux contraintes liées aux instruments numériques.

Par ailleurs, l'AGPB refuse la diffusion des données sans accords des agriculteurs, y compris lorsqu'il s'agit des données phytopharmaceutiques parcellaires. Différentes réglementations s'orientent vers une consolidation des données à la parcelle dans des bases de données (santé des sols, statistiques sur les pratiques culturales, utilisation durable des pesticides). Si certains usages s'avèrent pertinents, notamment en termes de Recherche et Développement, l'usage de registre électronique avec informations à la parcelle pourrait conduire à ce que des informations « personnelles », la localisation exacte, puissent être divulguées. L'objectif pour l'AGPB est de s'assurer que les données agricoles collectées relevant un caractère personnel soient bien agrégées -non disponible au public à la parcelle- et anonymisées si elles deviennent publiques.

Exemple :

le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire est en discussion pour faire remonter les données détenues par les organismes certificateurs HVE. L'AGPB a mis en avant le règlement général sur la protection des données – RGPD – pour obtenir l'anonymisation des données avant toutes diffusion.



RENFORCER LA DIMENSION EUROPÉENNE DE NOS ACTIONS

Au cours de la période 2023-2024, l'AGPB a intensifié ses efforts de présence et de pédagogie auprès des institutions européennes avec des avancées et des initiatives stratégiques pour renforcer l'influence des céréaliers au niveau européen. Depuis septembre 2023, l'élection de Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'AGPB, à la présidence du groupe de travail Céréales du COPA COGECA participe à cette dynamique céréalière au sein d'une organisation syndicale européenne déterminante pour éclairer les décideurs de l'Union Européenne.

L'engagement continu de l'AGPB à promouvoir les intérêts des céréaliers européens et à influencer positivement les politiques agricoles pour un secteur plus fort et plus durable s'incarne également dans de nombreuses initiatives.

Mobilisation des Think Tanks

Les échanges réguliers avec le Bureau Européen de l'Agriculture Française (BEAF) donnent aux élus et aux équipes de l'AGPB un suivi précis et complet des activités législatives européennes. Ceci permet aussi une complémentarité non seulement avec les activités de la FNSEA à Bruxelles, mais aussi avec l'ensemble des organisation agricoles françaises au sein du CAF Europe.

La collaboration active avec des Think-tank européens tels que ELO ou Farm Europe a permis de mobiliser de l'expertise et soutenir nos positions et notre vision au services des céréaliers.

Ce fut le cas en février 2024 au Global Food Forum, au cours duquel l'AGPB a valorisé les indicateurs de souveraineté et de durabilité comme deux facettes du même défi alimentaire. Le panorama proposé par Farm Europe, fondé sur 12 paramètres agrégés donne une image de la dynamique sociale, environnementale et économique des systèmes alimentaires européens.



Par sa présence renforcée à ELO, l'AGPB a intégré différents groupes de dialogue civil – comme celui sur la PAC ou les affaires internationales de l'agriculture- où l'AGPB peut s'exprimer directement devant la Commission européenne. Ces réunions permettent aussi des échanges riches et des prises de contacts (rendez-vous à la DG AGRI, à la DG Environnement...).

La mobilisation visant à structurer les efforts des producteurs de céréales à l'échelle européenne aboutira dans un premier temps à un panel « Produire ensemble » lors du Congrès 2024 de l'AGPB à Strasbourg.



Focus : Bourse Nuffield

Afin de promouvoir la coopération internationale, l'AGPB est désormais partenaire de la Bourse Nuffield.

Un objectif : contribuer au rayonnement des agriculteurs français, de leur savoir-faire et de leur valeur auprès des agriculteurs des autres pays, mais également participer à l'émergence de responsables agricoles anglophones, prérequis essentiel pour porter la voix des céréaliers français en Europe.



Présence à la Commission Européenne :

L'AGPB participe activement à l'Observatoire des engrais et au groupe de dialogue civil sur les céréales, assurant une représentation directe et efficace des intérêts des céréaliers auprès de la Commission européenne. L'AGPB a notamment présenté la réalité de la gestion des fertilisants, qui nécessite de prendre en compte à la fois l'agronomie avec les périodes de besoin des plantes et le fractionnement des apports, mais aussi l'économie selon les disponibilités des différentes formes d'engrais et encore l'environnement pour optimiser l'absorption des engrais par les cultures.

Simplification de la PAC :

En construisant un contact fréquent et régulier avec la DG AGRI concernant la simplification des BCAE, le Conseil d'administration de l'AGPB a pu avoir la primeur de la présentation par la DG AGRI des mesures de simplification de la Politique Agricole Commune (PAC), offrant de nouvelles opportunités pour les céréaliers : fin de la jachère obligatoire, révision du ratio prairie, etc.

Intensifier le dialogue avec les parlementaires européens

Les relations commerciales entre l'Europe et l'Ukraine, et notamment leurs conséquences pour les céréaliers, auront été l'occasion de nombreux échanges entre l'AGPB et les parlementaires européens pour soutenir nos positions. Notre mobilisation auprès des parlementaires européens, tous groupes politiques confondus, a débouché sur de nombreuses prises de contacts. Autant d'occasions d'expliquer et de partager la situation réelle des marchés ainsi que l'impact des flux de blés ukrainiens et russes sur le territoire européen.

Ce dialogue avec les Députés a également permis d'approfondir des questions thématiques comme le règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR) ou la Restauration de la Nature. Si ces échanges n'aboutissent pas nécessairement à un partage de nos positions, maintenir le dialogue reste essentiel pour favoriser une meilleure compréhension des réalités, et peut s'avérer déterminant lors de votes très serrés.

EN FRANCE : PARTAGER NOTRE VISION ET ÉCLAIRER LE LÉGISLATEUR

Biodiversité

Dans le cadre de la mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées menée par Manon Meunier (députée LFI de Haute Vienne) et Hubert Ott (député Modem du Haut-Rhin), l'AGPB a été auditionnée.

En effet, l'AGPB est engagée depuis plusieurs années en matière de biodiversité, notamment à travers la convention avec l'OFB pour encourager l'adoption de pratiques permettant de concilier productivité et biodiversité ou encore le lancement en 2021 d'une expérimentation en Nouvelle Aquitaine qui permet d'évaluer plusieurs pratiques agricoles en faveur de la biodiversité en plaine de Grandes Cultures, grâce à des indicateurs de suivi.

Cette audition a également permis de rappeler qu'il fallait avant tout une politique cohérente et faire confiance aux agriculteurs.

Contrôles dans les exploitations agricoles

L'AGPB a été auditionnée en mai 2023 par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission d'information confiée à Mme Anne-Laure Blin, Députée de Maine-et-Loire, et à M. Éric Martineau, Député de la Sarthe, sur les contrôles dans les exploitations agricoles. Elle a défendu plusieurs points, et notamment :

La nécessité d'engager une simplification des démarches administratives pour lutter contre l'empilement des réglementations imposées aux agriculteurs.

Mieux proportionner les barèmes de sanctions qui sont parfois excessives

Améliorer les modalités de contrôles et créer un climat plus serein (port d'arme, etc.)

Renforcer le rôle du Préfet

Elargir le droit à l'erreur pour permettre de prendre en compte les erreurs de bonne foi commises par les bénéficiaires.

Règlement NGT

Dans le cadre de la mission d'information sénatoriale de la commission des affaires européennes, les sénateurs Jean-Michel Arnaud, Karine Daniel et Daniel Gremillet ont auditionné l'AGPB sur la proposition de législation européenne sur les nouvelles techniques génomiques.

L'AGPB a ainsi pu insister sur l'importance d'avoir un cadre réglementaire clair alors que la sélection variétale est considérée comme un levier central pour répondre aux défis agricoles (adaptation et atténuation pour le changement climatique, baisse de l'usage de pesticides, etc...).

Commission d'enquête sur les produits phytosanitaires

L'AGPB a été sollicitée pour participer à la commission d'enquête « sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire » présidée par le député M. Frédéric Descrozaille et rapporté par Dominique Potier.

Nous avons notamment dénoncé les interdictions sans solution, a fortiori quand les substances restent autorisées dans les pays voisins, engendrant des distorsions de concurrence.

L'optimisation de l'usage des produits phytosanitaires doit s'appuyer sur la recherche et l'innovation, l'accompagnement humain et la formation mais aussi les aides aux investissements nécessaires dans les exploitations.

PPL Compétitivité de la Ferme France

La proposition de loi de 26 articles de Laurent Duplomb (LR, Cantal) entend enrayer le déclin de la puissance agricole française en raison d'un trop plein de normes, de charges excessives et d'un besoin croissant d'investissement et d'innovation.

Auditionnés par la rapporteur Sophie Primas (LR, Yvelines) en avril 2023, nous avons défendus **3 principaux axes** :

1

ARRÊTER LES SURTRANSPOSITIONS QUI PÉNALISENT LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUCTEURS,

notamment, en matière de produits phytopharmaceutiques.
A ce titre, nous avons défendu l'amendement visant à pour redonner au ministre de l'Agriculture un pouvoir de révision des décisions de l'ANSES pour des motifs de sécurité alimentaire et d'équité concurrentielle.

2

ENCOURAGER LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN FAVORISANT LES OUTILS D'AUTO-ASSURANCE DES PRODUCTEURS :

il faut desserrer les limites aux outils d'auto-assurance des producteurs, tels que la déduction pour épargne de précaution (DEP).
Nous avons également soutenu l'expérimentation d'une déduction pour épargne de précaution supplémentaire en cas de contractualisation volontaire entre les filières animales et végétales.

3

SOUTENIR MASSIVEMENT LES INVESTISSEMENTS DANS L'INNOVATION ET DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

pour faire face au changement climatique et aux contraintes sur les moyens de production.

4



CULTIVER
L'AVENIR

Culturibles : une initiative de prospective pour anticiper les enjeux agricoles à venir



Lancée en 2018 à l'initiative des Associations Spécialisées Grandes cultures (AGPB, AGPM, CGB et FOP), avec l'appui des Instituts techniques, la démarche prospective Culturibles propose quatre scénarios possibles pour l'agriculture à l'horizon 2030 qui ont été explorés afin d'initier des pistes de réflexion et anticiper ce que pourraient-être les politiques agricoles de demain.

Portant une vision productive et durable de l'agriculture française, et plus particulièrement des filières de grandes cultures, la démarche Culturibles a été partagée cette année à plusieurs reprises dans le débat politique et scientifique.

Lors d'un colloque organisé le 14 septembre 2023, par Pluriagri et la Société des Agriculteurs de France porteur du think tank Agridéas, l'AGPB a présenté la démarche Culturibles devant un panel d'acteurs scientifiques, d'experts d'instances politiques de l'Union européenne et de l'Etat français ainsi que d'acteurs économiques et d'agriculteurs. Plus de 200 personnes ont participé aux débats.

En novembre 2023, Culturibles a également été présenté lors du Salon des Maires à Paris auprès d'élus des Collectivités territoriales, qui portent un intérêt grandissant aux questions agricoles et alimentaires sur leur territoire. L'occasion de montrer que les producteurs de grandes cultures sont profondément ancrés dans les territoires.

Enfin, en février 2024, les travaux de Culturibles ont de nouveau été mis à l'honneur lors du Global Food Forum organisé à Bruxelles par Farm Europe. A cette occasion, plus d'une centaine d'experts issus de différentes filières et d'élus politiques européens en provenance de nombreux pays ont pu débattre de l'avenir de l'agriculture européenne dans un contexte où il faut consolider la souveraineté agricole et alimentaire de l'Union européenne et la durabilité de nos systèmes de production et de consommation. Le rôle des systèmes agricoles et alimentaires est essentiel dans la construction du monde de demain.

Dans un contexte d'incertitude important, l'approche par scénario est un outil important pour éclairer les prises de décisions des entreprises et des institutions publiques qui permet de dissiper un peu le brouillard et de s'inscrire dans une démarche de mouvement. Les travaux Culturibles vont se poursuivre ces prochains mois en lien avec Pluriagri, notamment avec la volonté d'amplifier l'analyse des impacts du changement climatique à l'échelle des territoires et ses conséquences sur les filières.

Construire l'avenir pour les producteurs de blé passe aussi par le partage des idées et l'élargissement de nos cercles d'influence dans une logique de co-construction. L'AGPB doit prendre pleinement sa place.

Une initiative inédite d'évaluation des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité



La biodiversité est au cœur du quotidien des céréaliers, et l'AGPB contribue collectivement à la mise en place d'indicateurs fiables pour la mesurer concrètement dans les champs. Soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine, et avec nos partenaires Océalia et la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, nous avons développé avec l'ONG Noé, une ambitieuse expérimentation visant à évaluer plusieurs pratiques agricoles en faveur de la biodiversité au sein des parcelles d'agriculteurs volontaires.

Fruit d'une méthodologie scientifique rigoureuse déployée depuis deux ans, les résultats de cette étude ont été partagés en juin 2023. Vie des sols, auxiliaires des cultures, oiseaux des plaines agricoles : le choix et l'interprétation des indicateurs ciblés ont été au cœur des échanges pendant lesquels des écologues ont pu partager les résultats et leur signification au public. Un parcours en bordure de champs a offert aux participants une visualisation concrète avec trois stands déclinant les principaux aspects du dispositif.

Nous nous réjouissons de cet engagement affirmé des agriculteurs pour le maintien de la biodiversité. Cette dynamique est à l'image des transitions agricoles en cours :

il est important souligner que celles-ci impliquent une appréciation sur le temps long et non par l'injonction du court terme.

En effet, cette journée a également été l'occasion de présenter la seconde phase du projet : les inventaires de biodiversité prennent plus de valeur quand ils sont réalisés régulièrement sur une période plus longue. Il en va de même de l'acquisition de nouvelles compétences chez les conseillers techniques et les agriculteurs sur ces enjeux. L'occasion pour Noé et Océalia de rappeler que biodiversité et agriculture sont intrinsèquement liées et de saluer l'appui du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour la réussite de cette première phase du projet.

La seconde phase ambitionne d'accompagner 1 000 agriculteurs représentant l'ensemble des filières de la coopérative (grandes cultures, viticulture, élevage...) avec le suivi de 2 000 parcelles et des actions concrètes au service de la biodiversité et de l'agriculture sur l'ensemble des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine.

Affaire à suivre de près !



Focus : biodiversité

Dans le cadre de la mission d'information sénatoriale de la commission des affaires européennes, les sénateurs Jean-Michel Arnaud, Karine Daniel et Daniel Gremillet ont auditionné l'AGPB sur la proposition de législation européenne sur les nouvelles techniques génomiques.

L'AGPB a ainsi pu insister sur l'importance d'avoir un cadre réglementaire clair alors que la sélection variétale est considérée comme un levier central pour répondre aux défis agricoles (adaptation et atténuation pour le changement climatique, baisse de l'usage de pesticides, etc...).

Enjeu climatique : **relever le défi carbone**

Feuille de route pour la décarbonation des filières grandes cultures : **ambition et réalisme**

En 2023, sous la coordination de l'interprofession Intercéréales, l'AGPB, l'AGPM et les autres Associations Spécialisées en Grandes cultures ont associé leur expertise pour faire des propositions à la fois ambitieuses et réalistes pour permettre la décarbonation des filières de grandes cultures.

Dans le cadre des démarches de planification écologique lancées par l'Etat en 2022, la feuille de route de décarbonation vise à mobiliser différents leviers agronomiques et techniques pour favoriser la baisse des émissions de gaz à effet de serre et le stockage de carbone dans les sols.

En corrélation avec les réglementations européennes et la Stratégie Nationale Bas Carbone, le secteur agricole doit s'engager pour réduire de 22% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de 46% d'ici 2050. Avec l'appui des instituts techniques (Arvalis, Terres Inovia et l'ITB) et de la société de conseil Agrosolutions, un premier travail important a été réalisé en 2023 consistant à faire le bilan carbone initial à l'échelle de la filière qui démontre que le volet production amont représente 70% des émissions.

L'AGPB porte une vision conciliant production de biomasse et performance environnementale dans l'objectif de répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires qui continueront leur croissance ces prochaines années. Une dizaine de leviers sont en cours d'étude, parmi lesquels l'optimisation de la fertilisation, l'usage de biocarburants dans les engins agricoles ou encore la production de cultures intermédiaires à vocation énergétique pour la production de biogaz. Tous ces leviers sont conditionnés à la mise en œuvre de soutiens économiques et financiers et d'évolution réglementaires que l'AGPB s'efforcera de défendre.

Au-delà du périmètre de la production agricole, les grandes cultures sont capables d'apporter une contribution substantielle de décarbonation des autres secteurs de l'énergie (biogaz), des transports (biocarburants) et de l'industrie (matériaux biosourcés). Les industries aval de la filière ont quant à elles identifié trois domaines prioritaires à savoir les consommations énergétiques, les transports et les emballages.

L'atteinte des objectifs pour 2050 exigera encore plus des innovations de rupture portant notamment sur la recherche génétique et le déploiement à grande échelle de nouvelles technologies.

Label Bas Carbone Grandes cultures : bilan et perspectives

Initié en 2019, le Label Bas Carbone (LBC) Grandes Cultures a été reconnu en 2021. A fin 2023, près de 3000 exploitations agricoles ont été engagées dans la démarche avec France Carbon Agri (FCAA), toutes méthodes confondues, dont plus de 250 en grandes cultures.

Regroupées au sein de FCAA, dont la mission est d'assurer le lien entre les agriculteurs et les entreprises de différents secteurs économiques désireuses d'acheter des crédits-carbone agricoles, les associations spécialisées animales et végétales unissent leurs efforts pour défendre les intérêts des agriculteurs et convaincre les investisseurs de s'engager dans des projets agricoles territoriaux.

Après près de deux ans d'expérience sur le terrain, et en lien avec les nouvelles réglementations en négociation au niveau européen, le cadre du LBC est en cours d'évolution. Les associations spécialisées de Grandes Cultures, avec l'appui des instituts techniques, étudient plusieurs pistes d'améliorations et de simplification du LBC pour favoriser son déploiement à plus grande échelle. De leur côté, les Pouvoirs publics expriment également de nouvelles exigences pour élargir les conditions de labellisation des projets.

L'AGPB et ses partenaires seront vigilantes pour que ces évolutions se fassent dans l'intérêt des agriculteurs et que les efforts environnementaux réalisés soient rémunérés à leur juste valeur.



l'AGPB engagée pour la durabilité du bioéthanol français avec 2BS

2BS accompagne les producteurs et négociants de carburants et biomasse dans leur certification de durabilité. Depuis plus de 10 ans, 2BS soutient les démarches agricoles vertueuses et développe un savoir-faire technique en partenariat avec les experts du monde agricole.

L'AGPB est Membre Fondateur de cette association à but non-lucratif, qui propose un cahier des charges dont la mise en œuvre est simple et efficace. 2BS permet l'obtention de la certification 2BSvs, reconnue par la Commission européenne sous la RED II (Directive des Energies Renouvelables). Grâce à cette certification, les acteurs durables du marché ont accès à des nouveaux débouchés.

En 2024, 2BS a délivré son millième certificat. Le 12 novembre 2024, 2BS organise sa Conférence sur la Durabilité, où les participants pourront discuter le cadre législatif qui s'impose aux acteurs, les nouveaux débouchés et le futur du marché.

Quelle RSE pour les exploitations céréalières ?

Le bureau de l'AGPB a souhaité lancer une réflexion autour de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) appliquée aux exploitations agricoles. Ce groupe de travail a pour objectif d'identifier les différentes pistes pour définir une RSE exploitation céréalière. Plusieurs experts ont été auditionnés par le groupe pour caractériser les opportunités de travail :

- **Comptabilité environnementale,**
- **Finance verte,**
- **Indicateurs de durabilité...**



Notes

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 evenly spaced horizontal grey lines across its entire width, typical of notebook or school paper. The background is white, and there are no margins, text, or other markings present.



PRODUIRE PLUS ET PRODUIRE MIEUX

**ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES PRODUCTEURS DE BLÉ
ET AUTRES CÉRÉALES**

23,25 avenue de Neuilly
75116 Paris

Tél. : 01 44 31 10 00
contact@agpb.fr

www.agpb.fr

#AGPB

